



Peut on s enlever de " garrant" lors d une separation

Par **camajo**, le **23/06/2009** à **13:56**

Bonjour,nous sommes locataires dont nous apparessons tous les deux sur le bail.mon conjoint est le principale loueur et moi je suis colocataire etant donne que nous ne sommes maries.mon pere s est porte garrant pour la maison aupres du bailleur,voila ma question etant donne que l on se separe :mon pere peut il s enlever de "garrant" ?,le bail se termine en 2010.merci

Par **Solaris**, le **23/06/2009** à **16:25**

Bonjour,

Non votre père ne pourra pas mettre un terme à son engagement avant la fin du bail sauf si le bailleur est d'accord mais cela ne me semble pas très réaliste.